

# REGLEMENT DE L' EPREUVE

## « *La Course de l'Espoir* »

1ère ÉDITION – Dimanche 08 mars 2026

### 1/ GENERALITES

L'événement dénommé « La Course de l'Espoir » est organisé par l'association ONCOVE en collaboration avec Mermonts Organisation et l'appui technique de la commune de Fréjus. Il s'agit d'un événement caritatif ayant pour but de sensibiliser et de lever des fonds pour la lutte contre le cancer colorectal.

Il consiste en :

- 1 épreuve chronométrée de course à pied de 10km
- 1 épreuve chronométrée de course à pied de 5km
- 1 randonnée de 5km (non chronométrée)
- 1 course enfants (gratuite) sur un anneau de 900m

Votre participation à l'une de ces épreuves implique votre acceptation du règlement qui suit

### 2/ PARCOURS

Les parcours sont tous tracés sur la Base Nature de Fréjus.

Le parcours chronométré de 10km consiste en 2 boucles de 5km.

Le parcours chronométré de 5km en une seule boucle.

La randonnée à lieu sur ce même parcours, sur une seule de ces 2 boucles également.

Le parcours enfant sur une autre boucle spécifique de 900m. Les départs et arrivées se situent tous sur le même lieu

### 3/ HORAIRES

Le départ des 3 épreuves sera donné le dimanche 08 mars à la Base Nature de Fréjus :

- à 09h45 pour la course enfants
- à 10h00 pour le 10km et 5km chronométrés
- à 10h00 pour le 5km randonnée (les participants partiront derrière les participants de la course chronométrée)

### 4/ INSCRIPTIONS

Dans la limite des places disponibles, les inscriptions sont possibles jusqu'au samedi 07 mars 2026 à midi, exclusivement en ligne, sur le site [www.sportips.fr](http://www.sportips.fr).

Inscription possible sur place en fonction des dossards disponibles.

Les inscriptions sur le 5 km sont accessibles à partir de la catégorie Minime, le 10 km à partir de la catégorie Cadet. Un parcours enfants est également proposé, accessible de la catégorie Baby Athlé à Benjamin.

Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'un remboursement.

En cas d'annulation de l'épreuve par décision gouvernementale ou préfectorale indépendante de notre volonté, les inscriptions pourront être en partie remboursées dans la mesure des frais engagés par l'organisation ou reportées à l'année suivante.

Les inscriptions sont nominatives, aucun échange ou transfert d'inscription n'est possible, quel que soit le motif invoqué.

## 5/ RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards des épreuves sera ouvert samedi 07 mars de 14h00 à 18h00 à l'espace Caquot, dans la Base Nature de Fréjus et le dimanche 08 mars à partir de 08h00 au même endroit

A cet effet, les concurrents devront impérativement présenter pour les épreuves chronométrées de 10km et 5km :

- une pièce d'identité en cours de validité
  - une licence FFA ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, de moins de 1 an à la date de l'épreuve, ou un PPS en cours de validité,
- Dans l'hypothèse bien sûr où ces pièces n'aient pas été transmises lors de l'inscription en ligne .

A défaut, leur dossard ne pourra leur être remis et ils ne pourront prétendre à aucun remboursement.

Aucun certificat médical ou licence n'est nécessaire pour la randonnée et pour la course enfants

## 8/ CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes des courses de 10km et 5km seront récompensés.

La remise des prix se fera à partir de 11h30 à l'Espace Caquot (Base Nature de Fréjus)

La présence des lauréats est obligatoire pour recevoir leurs récompenses.

## 10/ SECURITE ET RESPONSABILITE

L'organisation a souscrit une assurance multirisque responsabilité civile.

Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. Il incombe aux non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle.

Les épreuves seront sécurisées par des équipes de secouristes

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance due à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante.

Tout concurrent a l'obligation de venir en aide à un autre concurrent en difficulté

Tout concurrent décidant d'abandonner doit immédiatement en avertir l'organisation

## 11/ ETHIQUE, OBLIGATIONS ET SANCTIONS

Les manquements suivants à l'éthique, au respect et à l'esprit sportif entraîneront la disqualification immédiate du concurrent fautif (liste non exhaustive) :

- Non respect des parcours dans leur intégralité
- Non respect de l'environnement (déchets et détritus divers)
- Non respect des injonctions du personnel (organisation, secouristes, signaleurs,...)

- Non assistance à un concurrent en difficulté
- Manque de respect à l'organisation et/ou aux bénévoles

## 12/ MODIFICATION/ANNULATION

En cas de circonstances exceptionnelles, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours voire d'annuler les épreuves à tout moment, y compris une fois les départs donnés.

## 13/ RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être formulée par écrit et déposée au PC course (Espace Caquot) auprès d'un membre du Comité d'organisation dans un délai maximum de 30 minutes après l'arrivée du concurrent concerné.

## 14/ DROIT À L'IMAGE

Tout participant à l'évènement LA COURSE DE L'ESPOIR renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord formel de l'organisation.

Pour toutes informations complémentaires, rendez-vous sur le site de l'épreuve :

<https://coursedel'espoir.com/>